



Renouvellement en cdi d'un cdd

Par **Noane**, le **17/03/2008** à **16:56**

Bonjour,

Je suis contractuel de la fonction publique depuis 1998.

Je suis actuellement en poste dans une mairie depuis 09/2002.

J'ai été recruté par un contrat à durée déterminée d'un an, renouvelé chaque année, puis par un contrat à durée déterminée de 3 ans en 09/2005.

Donc en septembre 2008, mon contrat peut-il être renouvelé en CDI ? Et si oui comment va se passer ce renouvellement ?

D'avance merci.